

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mars, à 14h30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du neuf mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire à Rougiers sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

Objet : Déclinaison territoriale du Plan régional d'action en faveur des papillons de jours de la Sainte-Baume

Délibération n° : 405-2023

Membres en exercice : 38

Membres présents : 20

Pouvoirs : 7

Excusés, absents : 11

Secrétaire de séance : Marie-Pierre EMERIC

Présents(es) :

Laurence BRULEY

Laetitia TREMOUILHAC

Marie-Pierre EMERIC

Henri BERGE

Robert DELEDDA

Michel GROS

Hervé THEBAULT

Mikaël SCHNEIDER

Carine PAILLARD

Jean-Raymond NIOLA

Christian BOUYGUES

Jean-Yves DOLISI

Christian OLLIVIER

Patrice TONARELLI

Sophie LEMETER

Claude FABRE

Hélène VERDUYN

Josiane GALIZZI

Jean-Michel CONSTANS

Suzanne ARNAUD

Pouvoirs :

Monsieur Roger ANOT, délégué de la commune de Belgentier, a donné pouvoir à Mikaël SCHNEIDER, délégué de la commune de Néoules ;

Madame Blandine MONIER, Maire et déléguée de la commune d'Evenos, a donné pouvoir à Hervé THEBAULT, délégué de la commune du Beausset ;

Monsieur Vincent AYALA, délégué de la commune du Castellet, a donné pouvoir à monsieur Robert DELEDDA, délégué de la commune de la Cadière d'Azur ;

Madame Céline ROUSTAN, délégué de la commune de Mazaugues, a donné pouvoir à Michel GROS, Président, Maire et délégué de la commune de La Roquebrussanne ;

Monsieur Jean-Martin GUISIANO, Maire et délégué de la commune de Méounes-lès-Montrieux, a donné pouvoir à Marie Pierre EMERIC, déléguée de la commune ;

Monsieur Ollivier ARTUPHEL, Maire et délégué de la commune de Nans-les-Pins, a donné pouvoir à monsieur Patrice TONARELLI, Maire et délégué de la commune de Rougiers ;

Monsieur Georges LUVERA, délégué de la commune de Trets, a donné pouvoir à Gilles-Olivier PAYAN, délégué de la commune de Pourcieux ;

Excusés(es), absents(es) :

Monsieur Philippe SCHELLENBERGER, Monsieur Jacques PAUL, Madame Virginie PHELIPPEAU, Bruno AYCARD, Monsieur Marc LAURIOL, Monsieur Sébastien BOURLIN, Madame Véronique MIQUELLY, Monsieur Didier REAULT, Madame Jacqueline BOUYAC, Monsieur François DE CANSON, Monsieur Christophe MADROLLE.

Etaient également présents :

Alain BŒUF, élu de la commune de La Celle ; Monsieur Jean-François RICHON, Chef du service Partenariats & Coopération écologique de la Métropole Aix-Marseille-Provence ; Monsieur Thierry DARMUZEY, Directeur par intérim du PNR de la Sainte-Baume ; Monsieur Frédéric FAISSOLLE, futur Directeur du PNR de la Sainte-Baume.

Vus :

- * le Code Général des Collectivités Territoriales,
- * la Charte du Parc naturel régional de la Sainte-Baume et notamment les dispositions de la mesure 3 « Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de création d'aires protégées et coordonner les actions déjà en place »,
- * la déclinaison régionale du plan national d'action en faveur des papillons de jours pour la région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur 2021-2031

CONSIDERANT :

- * la responsabilité du Parc naturel régional pour la conservation de nombreuses espèces visées par ce plan national d'actions ;
- * la mission de connaissance sur Parc sur la Sainte-Baume ;
- * la convention cadre de coopération 2019-2024 qui lie le Parc naturel régional de la Sainte-Baume et le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur sur des objectifs de conservation du patrimoine naturel ;
- * la convention cadre de coopération 2019-2024 qui lie le Parc naturel régional de la Sainte-Baume et la Ligue de protection des oiseaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur sur des objectifs de conservation du patrimoine naturel.

Les papillons de jours faciles à observer et à identifier sont de bons indicateurs de la qualité environnementale des espaces naturels.

Ces dernières années, plusieurs études ont montré le déclin important des populations d'insectes, partout en Europe, confirmant le constat réalisé sur le terrain par les naturalistes. De nombreuses études menées en France ont permis de quantifier ce déclin. Le résultat est sans appel : 66 % des espèces de papillons de jour vivant en France métropolitaine ont disparu d'au moins un département qu'elles occupaient le siècle dernier. Les espèces qui déclinent sont principalement les espèces spécialistes, c'est-à-dire qui dépendent d'un type de milieu particulier.

Pour pallier ce déclin, un plan national d'actions (PNA) en faveur des papillons de jour a été dressé pour la période 2018-2028.

C'est un outil stratégique opérationnel qui vise à assurer la conservation ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des espèces de papillons menacées ou faisant l'objet d'un intérêt particulier (ministère dans la transition écologique). Pouvoirs publics, gestionnaires d'espaces naturels, agriculteurs, forestiers, réseaux naturalistes et organismes de recherches travaillent de concert pour conserver les espèces concernées.

La déclinaison régionale de ce plan d'action vise 49 espèces dont plusieurs taxons sont endémiques de la Sainte-Baume ce qui confère au Parc naturel régional de la Sainte-Baume une responsabilité particulière pour leur conservation.

Afin de définir la stratégie d'action du Parc en faveur de ces espèces il est proposé un partenariat avec le CEN PACA et la LPO PACA pour la réalisation d'un programme d'action selon le budget suivant :

Dépenses		Recettes	
Analyse territoriale, choix d'espèces prioritaires, choix de sites prioritaires, protocoles de suivi adapté	2240 €	CEN PACA	2240 € (25%)
Etude d'une espèce de priorité 1 endémique de la Sainte-Baume	6500 €	LPO PACA	500 € (6%)
		PNR Sainte-Baume	6000 € (69%)
Total dépenses	8740 €	Total recettes	8740 €

Le Comité Syndical, oui l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette opération et son budget ;
- **AUTORISE** le Président à signer et à engager toutes les démarches administratives et financières relatives à cette opération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Parc naturel régional de la Sainte-Baume' and 'syndicat mixte' with a star symbol.

Michel GROS